

Image not found or type unknown



Répartition des charges de propriété

Par **IPSEITE**, le **13/02/2011 à 19:08**

Bonjour,
J'ai acheté à hauteur de 50% une propriété en novembre 2007, remise en vente.
Il s'agit de ma résidence principale et j'y réside.
Qui doit régler les taxes foncières, et assurances incendies ?
Merci de votre aide.

Par **mimi493**, le **13/02/2011 à 21:23**

Vous devez payer 50% de la TF. Vous devez de l'autre côté, un demi-loyer à l'autre co-indivisaire

Par **IPSEITE**, le **13/02/2011 à 22:52**

Bonsoir,
Merci pour votre réponse, je règle les taxes foncière, d'habitation, mais en ce qui concerne les assurances de la propriété, est-ce à moi de les régler en totalité ?